



N°51/160/62637P/1

Fait le 23/09/2004

Valable du 25/08/2004 au 31/12/2005

GRANDES CULTURES : RECOLTES 2004

CERTIFICAT POUR LES PRODUITS CONFORMES AU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

ECOCERT SAS atteste que les produits désignés ci-dessous, produits et mis sur le marché sous la responsabilité du licencié :

BEAUFORT Jacques

1 rue de Vaudemanges
51150 AMBONNAY

sont conformes au règlement CEE n°2092/91 modifié du conseil du 24 juin 1991 pour les productions végétales et animales complété par le cahier des charges homologué par l'arrêté interministériel du 28 Août 2000.

Le(s) 4 produit(s) suivant(s) peuvent bénéficier de la référence au mode de production biologique :

(AB) Raisins de cuve chardonnay (0,12 ha)

(AB) Raisins de cuve pinot noir (3,876 ha)

(AB) Vignes non productives chardonnay (0,525 ha)

Raisins servant à la fabrication des vins et/ou vinaigres suivants :

Champagne

Produit ouvrant la possibilité de demander l'utilisation de la marque AB: produit précédé immédiatement de la mention (AB).

Le présent document est la propriété d'Ecocert sas et doit être restitué sur simple demande.

Il est valable accompagné d'une licence en cours de validité et selon la durée de vie du produit, sauf en cas de retrait de licence ou de certificat décidé par Ecocert sas.

Seul l'original signé est valable.

La Responsable de Certification

Anne VUILLERMOZ

ECOCERT sas - BP 47 - 32600 L'ISLE JOURDAIN - Tél. 05 62 07 34 24 - Fax. 05 62 07 11 67

Organisme de contrôle agréé par le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Agriculture
par arrêté du 21 Décembre 1992, sous le numéro FR-AB 01. et accrédité par le COFRAC, sous le numéro 7.0031



LICENCE 2005

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU RESPECT DU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

*L'Organisme de Contrôle ECOCERT SAS, chargé de délivrer
la certification "AGRICULTURE BIOLOGIQUE" atteste que l'opérateur :*

BEAUFORT Jacques
1 rue de Vaudemanges
51150 AMBONNAY

*s'est engagé pour la période ci-dessous à respecter
les règles de production biologique en vigueur.*

*Ce document indique que l'opérateur est apte à produire, à préparer
ou à importer des produits conformes au mode de production biologique.*

*Seul, il ne permet pas la commercialisation de produits
avec référence au mode de production biologique.*

Il doit être accompagné d'un certificat listant les produits conformes.

LICENCE N° 87232P

Fait le 24/11/2004

Valable du 01/01/2005 au 31/12/2005

Le présent document est la propriété d'ECOCERT sas.
Il doit être restitué sur simple demande.
Seul l'original signé de ce document est valable.

La Responsable Certification AB

Anne VUILLERMOZ